

Le 30 novembre 2012

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2013-2014
Dossier Régie: R-3814-2012
Notre dossier : R046822**

Chère consœur,

Dans notre correspondance d'hier, Hydro-Québec Distribution informait la Régie de l'impact important des orientations du gouvernement du Québec à l'égard du présent dossier tarifaire. Le Distributeur complète présentement ses analyses de l'impact du budget 2013-2014, lequel a été adopté aujourd'hui par l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, l'Union des consommateurs annonçait ce matin qu'elle présenterait des moyens préliminaires à l'égard des documents déposés par le Distributeur le 29 novembre, sans toutefois être en mesure de préciser la nature et l'étendue de ses moyens préliminaires. Or, l'équité procédurale exige que le Distributeur obtienne dans un délai raisonnable le détail des moyens préliminaires qui seront présentés afin de se préparer adéquatement.

Aussi, le Distributeur accuse réception, ce vendredi, de la demande de renseignements no. 3 de la Régie comportant 30 questions qui requerront un travail important.

À la lumière de ces éléments, le Distributeur constate qu'il ne sera pas en mesure de débiter les audiences dès mercredi prochain, le 5 décembre.

Par conséquent, le Distributeur demande respectueusement et exceptionnellement à la Régie de reporter le début des audiences de 48 heures, jusqu'au vendredi 7 décembre.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

/rm

c.c.: Aux intervenants (par courriel seulement)